SECOND ANNIVERSAIRE DE LA Catastrophe de Courrières

Mardi 10 mars, jour du second anniversaire de la catastrophe de Courrières, dans laquelle disparurent exactement 1.099 ouvriers, des cérémonies ont eu lieu dans divers centres.

Dans la concession de Courrières, le chômage était complet, en revanche, le travail pouvait être considéré comme normal dans le reste du bassin.

A BILLY-MONTIGNY

Le vieux syndicat

A 11 heures et demie du matin, partait de la mairie un cortège comprenant le Conseil municipal, la Fanfare, le Cercle littéraire, les rescapés, les conscrits, les Anciens Combattants, les sociétés de secours mutuels, « Les Enfants du Peuple, les « Amis Réunis », les « Prévoyants », les « France Bière », la « Fraternelle », et les « Camarades réunis », les sections syndicales de Lilercourt, Wâhagnies, Oignies, Rouvroy, Billy-Montigny.

Au cimetière, en face du monument inauguré dimanche dernier, M. Tournay, maire, prononce les paroles suivantes :

En déposant sur les tombes la couronne du Conseil municipal, en ce jour anniversaire de l'horrible catastrophe du 10 mars 1906, nous remplissons le devoir du souvenir.

Rien ans déjà se sont passés depuis cette date à jamais inoubliable où nous quittâmes nos amis connus pleins de vie, d'ardeur, de courage, que nous comptions parmi nos amis, ont été ravis à l'amour, à l'affection de leur famille et à l'estime de leurs camarades et à vous seuls que quelle fut cruelle, épouvantable.

Fidèles à vos engagements, nous viendrons chaque année vous apporter, chers disparus, le témoignage de notre pitié et puiser en ces lieux l'ardeur nécessaire aux luttes pacifiques qui doivent amener dans le monde du travail, plus de sécurité et plus de bien-être.

M. Urbain, délégué mineur, adresse un fraternel salut aux victimes, qu'il appelle les martyrs de la mine. Après avoir dit que la date du 10 mars ne sera jamais oubliée, il prône l'union des ouvriers dans le syndicat, qui est la seule arme émancipatrice du prolétariat minier.

M. Laurent, adjoint au maire, au nom de la section syndicale, apporte un souvenir ému sur la tombe des hommes disparus, s'élève contre l'imprévoyance de la Compagnie de Courrières, critique le contrôle des mines et forme des voeux « pour voir bientôt les travailleurs débarrassés des chaînes qui les entravent. »

Les couronnes sont déposées, la musique fait entendre une marche funèbre, puis le cortège se reforme pour se dissoudre sans incident.

Le syndicat Broutchoux

Pendant ce temps, les brouhe-coutistes se réunissaient salle Morat où jusqu'une heure en quart, se tint une réunion au cours de laquelle MM. Delacourt, Dumoulin, Broutchoux et Merbein, délégué de la Confédération générale du travail, protestèrent contre « crime de Courrières » et préconisèrent les moyens « pouvant jeter bas la société capitaliste. »

A une heure et demie, les manifestants, très nombreux, se formèrent en cortège. Nous portions de l'aglantine rouge, ils traversèrent la commune de Billy-Montigny en chantant l' « Internationale », pour se rendre, eux aussi, en face du monument érigé à la mémoire des victimes du travail. Là, prend la première parole, M. Dumoulin, pour dire que la date du 10 mars est celle d'un assassinat.

M. Broutchoux commence par déclarer qu'il n'est pas venu pour pleurer les morts, car ceux-ci n'ont ni faim, ni soif, ni froid, ni froid, mais pour inviter les vivants à dire enfin qu'ils ne veulent pas être plus longtemps de la chair à gris-u.

M. Omer, de la section syndicale de Billy-Montigny, vient à son tour protester contre ce qu'il appelle la camaillerie capitaliste qui, non contente de voler l'ouvrier, cherche à l'assassiner.

M. Merbein, délégué de la Confédération générale du travail, dit :

Aujourd'hui ne n'est pas de manifester mais de protester. Ici dimanche des gens sont venus entourés des sons des instruments de musique pour faire faire les protestations. Eh bien ! camarades, regardez cette tombe, elle ne dit pas ce qu'elle scelle la porte de la Justice. Non, ce ne sera pas ; aussi aujourd'hui, je vous engage à pousser un cri de vengeance et à le pousser jusqu'au jour où Justice sera rendue.

Le cortège se reforme ensuite et les manifestants se dirigent vers Méricourt-Corons, où doit avoir lieu la manifestation centrale sur le silo des victimes inconnues.

A NOYELLES-SOUS-LENS

A dix heures du matin, un service religieux a été célébré à la mémoire des 100 victimes de la catastrophe du 10 mars 1906, de Noyelles-sous-Lens.

A onze heures et demie, en face de la Coopérative, un cortège d'environ 500 personnes se forme. Il comprend la fanfare municipale l'Avenir Musical », le Conseil municipal, la section syndicale et des délégations de diverses sociétés locales.

Sur tout le parcours, la fanfare exécute des marches funèbres.

Au cimetière, M. Gallet, maire, prononce le discours suivant :

Je viens au nom du Conseil municipal et de la commune tout entière, apporter une couronne sur la tombe des 103 malheureuses victimes de la catastrophe du 10 mars, et associer des camarades, nos amis et notre collègue Auguste Clin, disparus dans cette sinistre journée, que leur souvenir restera éternellement gravé dans nos cœurs.

Pour en donner une marque tangible et inoubliable, et pour rappeler leur mémoire aux générations futures, nous avons décidé par souscription publique un monument qui sera inauguré le dimanche 8 avril prochain.

Puisse ce dernier hommage tout de notre affection et de celle de toute la population qui a participé à la souscription, adoucir la douleur de leurs parents et de leur famille.

Adieu, chers camarades, chers amis, cher collègue, adieu !

M. Pierre Legay, président de la section syndicale de Loison, vient saluer les victimes de la « catastrophe. » Aux bourreaux des victimes de la « rapacité capitaliste » vont, dit-il, notre mépris et notre haine. »

M. Casimir Beugnet, trésorier du syndicat, parle ensuite. Il rappelle l'émotion causée il y a deux ans, par la terrible nouvelle de la catastrophe. Il critique la Compagnie de Courrières qui, dit-il, est responsable de cette hécatombe, car les avis des ingénieurs signalant le danger n'étaient pas respectés.

Il tout, dit M. Beugnet, que tous les travailleurs unissent, en ce jour, pour réclamer des lois sociales qui leur procureront plus de bien-être, qui éviteront le retour de catastrophes et qui les mettront plus à l'abri des tribunaux les Lavaurts et autres.

Au nom du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, l'orateur salue les dépouilles mortelles des braves mineurs qui reposent dans le cimetière de Noyelles.

La foule s'est retirée en silence.

A SALLAUMINES

A 11 heures du matin, la Fanfare libre, la société de secours mutuels, la société la Fraternelle, société de gymnastique et la section du syndicat, suivies d'environ 250 personnes, se sont rendues en cortège, au cimetière, où M. Cadot, de Bruay, vice-président du vieux syndicat, a rémémoré les scènes déchirantes de la catastrophe, s'est élevé contre le gouvernement, qui a osé proposé d'accorder des décorations à des ingénieurs dont l'inexpérience est aujourd'hui démontrée.

Il a réclamé la condamnation des auteurs de la catastrophe, et s'associant aux paroles prononcées par le député Basly, dimanche, à Billy-Montigny, il a dit aux ouvriers : « Crions justice et vengeance ».

La foule a répondu : « A bas les criminels ! » puis elle s'est dispersée.

A MÉRICOURT-VILLAGE

A dix heures du matin, rue de la Mairie, un cortège se forme. Il comprend la musique, les sapeurs-pompiers, les anciens élèves, la société de secours mutuels « La Prévoyante », la section syndicale M. Legrand, maire, entouré de son conseil municipal, des veuves, des mineurs, se joignent au cortège.

Aux sons de marches funèbres, on se rend au cimetière, où quelques monument frigé connus pleins de vie, d'ardeur, de courage, que nous comptions parmi nos amis, ont été ravis à l'amour, à l'affection de leur famille et à l'estime de leurs camarades et à vous seuls que quelle fut cruelle, épouvantable.

Fidèles à vos engagements, nous viendrons chaque année vous apporter, chers disparus, le témoignage de notre pitié et puiser en ces lieux l'ardeur nécessaire aux luttes pacifiques qui doivent amener dans le monde du travail, plus de sécurité et plus de bien-être.

M. Urbain, délégué mineur, adresse un fraternel salut aux victimes, qu'il appelle les martyrs de la mine. Après avoir dit que la date du 10 mars ne sera jamais oubliée, il prône l'union des ouvriers dans le syndicat, qui est la seule arme émancipatrice du prolétariat minier.

M. Laurent, adjoint au maire, au nom de la section syndicale, apporte un souvenir ému sur la tombe des hommes disparus, s'élève contre l'imprévoyance de la Compagnie de Courrières, critique le contrôle des mines et forme des voeux « pour voir bientôt les travailleurs débarrassés des chaînes qui les entravent. »

Les couronnes sont déposées, la musique fait entendre une marche funèbre, puis le cortège se reforme pour se dissoudre sans incident.

Le syndicat Broutchoux

Pendant ce temps, les brouhe-coutistes se réunissaient salle Morat où jusqu'une heure en quart, se tint une réunion au cours de laquelle MM. Delacourt, Dumoulin, Broutchoux et Merbein, délégué de la Confédération générale du travail, protestèrent contre « crime de Courrières » et préconisèrent les moyens « pouvant jeter bas la société capitaliste. »

A une heure et demie, les manifestants, très nombreux, se formèrent en cortège. Nous portions de l'aglantine rouge, ils traversèrent la commune de Billy-Montigny en chantant l' « Internationale », pour se rendre, eux aussi, en face du monument érigé à la mémoire des victimes du travail. Là, prend la première parole, M. Dumoulin, pour dire que la date du 10 mars est celle d'un assassinat.

M. Broutchoux commence par déclarer qu'il n'est pas venu pour pleurer les morts, car ceux-ci n'ont ni faim, ni soif, ni froid, ni froid, mais pour inviter les vivants à dire enfin qu'ils ne veulent pas être plus longtemps de la chair à gris-u.

M. Omer, de la section syndicale de Billy-Montigny, vient à son tour protester contre ce qu'il appelle la camaillerie capitaliste qui, non contente de voler l'ouvrier, cherche à l'assassiner.

M. Merbein, délégué de la Confédération générale du travail, dit :

Aujourd'hui ne n'est pas de manifester mais de protester. Ici dimanche des gens sont venus entourés des sons des instruments de musique pour faire faire les protestations. Eh bien ! camarades, regardez cette tombe, elle ne dit pas ce qu'elle scelle la porte de la Justice. Non, ce ne sera pas ; aussi aujourd'hui, je vous engage à pousser un cri de vengeance et à le pousser jusqu'au jour où Justice sera rendue.

Le cortège se reforme ensuite et les manifestants se dirigent vers Méricourt-Corons, où doit avoir lieu la manifestation centrale sur le silo des victimes inconnues.

A MÉRICOURT CORONS

Les sociétés et délégations ayant pris part aux manifestations organisées dans les communes voisines s'étaient, comme l'an dernier, donné rendez-vous au cimetière de Méricourt-Corons. Sur le silo des inconnus, montés sur le monument, des orateurs ont pris la parole.

M. Sorriaux qui parle au nom des sections syndicales de la concession de Courrières, rend hommage à la dépouille mortelle des victimes de la mine. Il se livre à une violente attaque à l'adresse de la Compagnie de Courrières.

M. Emile Flament, trésorier de la coopérative « La Lumière », parle au nom de cette association, dont 48 adhérents ont été tués.

M. Lamendin, député, secrétaire général du Syndicat, parle ensuite pour faire le procès de la Compagnie dite d'Etat.

Il termine ainsi :

Oui, camarades, ne désespérons pas : faisons entendre et toujours nos protestations et sortons de ce champ de repos non avec le front bas, non avec des paroles de haine, mais après avoir séché nos paupières humides, relevons la tête et faisons entendre nos appels à la Justice.

Martyrs de Courrières !

Victimes du capital, qui reposez ici-bas, au nom du syndicat, au nom du prolétariat, je vous salue.

M. Simon dit Rica clôt la série des discours par une allocution violente. On entend souvent revenir les mots : Assassins ! Vampires ! Bandits capitalistes ! Tristes exploités !... Comme préoraison, parlant du nouveau, il dit : « Les juges sont des vendus et le gouvernement de la République est pourri ».

A peine les manifestants du Syndicat Basly avaient-ils quitté le cimetière, qu'arrivaient ceux de la Fédération dite Syndical Broutchoux.

M. Simon, cette fois, parle au nom de la C. G. T. Son discours fut encore plus violent que le précédent. Parlant de la catastrophe, il dit : « Le 10 mars 1906 on aurait dû trancher la tête de celui qui fit périr 1200 des mêtres. Peu après, il préconise, sans réserve, l'action directe. L'orateur, au sujet du nouhen, se servant des mêmes termes que dans son précédent discours, s'attaque violemment à la magistrature et au gouvernement.

M. Dumoulin, secrétaire de la Fédération Broutchoux, dit qu'il n'est pas venu pour pleurnicher. Il rappelle ce que fit le jeune Syndical pour les veuves, et si ses efforts n'ont pas abouti, du moins ses membres n'ont-ils rien à se reprocher.

M. Mercheim, de la C.G.T., parle de l'union des mineurs, qui devraient marcher la main dans la main, contre la forteresse capitaliste.

M. Broutchoux dit :

Trop fatigué pour prendre la parole, je vous dirai simplement : Je partage la façon de voir des orateurs qui viennent de me précéder, je me socie aux paroles de peine et de haine prononcées par eux, et je fais des vœux pour qu'il n'y ait plus un mineur grisouté.

A FOUQUIÈRES-LES-LENS

C'est aussi la section du vieux syndicat qui a manifesté. Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Crépel, Maire, Sorriaux, délégué du vieux syndicat, et Choquet, d'Harnes.

LA BELGIQUE

Trois enfants écrasés

Aerschot, 10 mars.

Au hameau de Baelenberg, M. Théophile Frans avait retenu, par suite du mauvais temps, ses trois enfants, âgés respectivement de deux ans, trois et sept ans, à la maison. A un certain moment, le père eut besoin, pour fendre du bois, d'aller dans sa cuisine pour prendre une hache. Lorsqu'il se rendit dans la cour, un horrible spectacle le cloua sur place : ses trois gamins, avec l'insouciance de leur âge, avaient dû grimper sur une meule de bois et le gros tas s'étant écroulé, les trois malheureux avaient été écrasés sous l'énorme masse : on ne retira que des cadavres.

Un vélophobe

Hasselt, 10 mars.

Le parquet fait en ce moment une enquête sur les brutalités dont s'est rendu coupable un étranger. La plupart des ouvriers d'une usine retournaient chez eux à bicyclette quand, entre les communes de Lommel et Moll, plusieurs d'entre eux furent jetés à bas de leur machine et criblés de coups de couteau. L'un d'eux, marié et père de cinq enfants, a même été transporté mourant à son domicile.

L'auteur de ces lâches agressions a été écroué à la prison. Comme il ne connaît pas ses victimes, on se demande quel est le mobile qui a poussé ce malfaiteur à commettre ces attentats. On croit à un cas de folie.

Dix mineurs blessés

Charleroi, 10 mars.

Un accident s'est produit mardi matin au charbonnage du Sacré-Français, à Lodelinsart. Par suite d'une fausse manœuvre, la cage qui descendait au fond du puits une quarantaine d'ouvriers est allée se jeter brusquement sur les taquets, à l'étage de 650 mètres. Le choc fut assez violent. Nous présentons à sa famille, et particulièrement à M. Paul Gélers, son neveu, nos sincères condoléances.

A Bourbourg. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Albert Jansoone, libraire, directeur du « Réveil de Bourbourg », notre correspondant à Bourbourg. M. Albert Jansoone était universellement estimé à Bourbourg. Il faisait partie de nombreuses sociétés et était un des fondateurs et l'un des membres les plus actifs de la musique.

Nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos condoléances sincères. Les obsèques, purement civiles, de M. Albert Jansoone, auront lieu mercredi 11 mars, à 11 heures du matin.

A Malo-les-Bains. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Jacques Bommelaer, pilote en retraite, adjoint au maire de Malo-les-Bains, chevalier de la Légion d'honneur. Il a décoré de nombreuses fois risqué sa vie pour secourir des naufragés. Il était titulaire de nombreuses médailles de sauvetage.

Dernière Heure

Fonctionnaires réintégrés

Les votes de nos députés

Paris, 10 mars.

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés au sujet du projet de M. Jaurès tendant à la réintégration des fonctionnaires et officiers révoqués et que la Chambre a adopté par 347 voix contre 149 (chiffres rectifiés).

Nord. — Ont voté pour : MM. Dondette, Dénuntiane, Debove, Delecroix, Delory, Dela-Durre, Fièvet, Ghesquière, Goniaux, Guesde, Guislain, Lemire, Mélin, Pasqual, Selle.

CONTRE : MM. Delaune et Guillain.

ABSTENUS : MM. Cochin, Grousseau, Leroy, Vandame.

ABSENT : M. Plichon.

Pas-de-Calais. — POUR : MM. Bar, Basly, Delelis, Dussaussoy, Lamendin, Taillandier.

CONTRE : MM. Farjon, Morel, Ribot, Rose, Vallée.

ABSENT : M. Jonnart.

Secrétaires et employés de mairie

Les garanties de stabilité

Paris, 10 mars.

La Chambre vient d'être saisie par M. Clémenceau d'un projet tendant à donner des garanties de stabilité aux secrétaires et employés de mairie.

Ce projet est conforme aux décisions adoptées par la commission extraparlementaire, chargée d'examiner les suites à donner aux revendications de l'Union nationale des employés de mairie.

Le maire nomme à tous les emplois communaux pour lesquels les lois en vigueur ne fixent pas un droit spécial de nomination.

Nul ne pourra cependant être nommé secrétaire de mairie s'il ne réunit les conditions d'aptitude qui seront déterminées par un règlement d'administration publique.

Le maire suspend et révoque les titulaires de ces emplois ; toutefois les secrétaires ou employés de mairie ne pourront être suspendus ou révoqués que par arrêté motivé, pris sur l'avis conforme du conseil municipal donné au scrutin secret.

Il peut faire assermenter et commissionner les agents nommés par lui, mais à la condition qu'ils soient agréés par le préfet.

Le secrétaire ou l'employé de mairie privé de son emploi pour d'autres motifs que des motifs d'ordre professionnel aura droit à une pension calculée sur le temps de ses services dans la commune, à raison d'un trentième de son dernier traitement par année de service. En cas de contestation, l'action sera portée devant le conseil de préfecture, sauf appel au Conseil d'Etat.

Petites Nouvelles de la Nuit

PARIS

— Le Conseil des ministres qui devait se réunir hier a été remis à jeudi

On sait qu'à l'avant-dernière séance de la Chambre, le paragraphe 5 de l'article 3 du projet de M. Caillaux relatif aux bénéfices agricoles a été voté. Les chiffres proclamés étaient 271 contre 240. Un très grand nombre de rectifications ont été faites et on constate que le paragraphe n'a été adopté qu'à 3 voix de majorité.

Aujourd'hui, au banquet organisé pour fêter la quinzième élection de M. Brisson à la présidence de la Chambre, des discours seront prononcés par MM. Dubois, président du Sénat, Clémenceau, président du Conseil, Etienne, vice-président de la Chambre, Combes, ancien président du Conseil, et Bourrat, l'un des membres du comité d'organisation du banquet. M. Brisson répondra à ces différents discours.

Les députés dans les arrondissements dépeuplés se trouvent des manufactures de tabac, ont reçu la délégation de la Fédération nationale qui a insisté avec énergie pour qu'aucune nouvelle manufacture ne soit créée et a sollicité le remplacement des effectifs disparus.

— Après une courte délibération, le jury des assises dans l'affaire du Passeur Bazinge et Jean Levy, a rapporté un verdict négatif sur tous les points. Caroli a donc été acquitté.

FRANCE

— La tempête continue avec violence. L'Océan est complètement déchaîné. Le balear *Saint-Joseph*, de Concarneau, a été jeté à la côte près de Royan. L'équipage a pu être sauvé, mais le navire est définitivement perdu.

— Le conseil de guerre de Châlons-sur-Marne a condamné par contumace à 6 mois de prison et à la destitution le lieutenant Falcon de Longevialle, du 161e d'infanterie, en garnison à Verdun, qui avait déserté le 8 octobre 1907. Cet officier avait été promu lieutenant le 1er novembre 1905.

— Deux sous-officiers d'infanterie ont assassiné, la nuit, à Saint-Etienne, trois passants, et les ont blessés à coups de poing et de sabre. Après quoi ils se sont réfugiés à la caserne. Les trois blessés ont porté plainte contre leurs agresseurs, dont le sous-officier de garde leur a donné les noms.

— Le brigadier des gardiens de la paix Devaux qui commandait le poste de police de Lyon, où M. Forest, reporter au « Progrès de Lyon », fut frappé à tabac le 9 décembre, comparaissait hier devant le Tribunal correctionnel. Devaux est condamné à 100 francs d'amende sans sursis.

— Un drame de famille attribué à la misère s'est déroulé à Marseille. Un père de famille qui s'est trouvé dans un profond dénuement, a pendu ses deux enfants, un garçon et une fillette, à l'espagnolette de la fenêtre de la maisonnette qu'il occupait. Le père meurtrier s'est ensuite coupé la gorge au moyen d'un rasoir.

— Le premier coup de pioche pour la construction du transpyrénéen va être donné sous peu. En effet, par décision du ministre des Travaux publics, l'adjudication des travaux du tunnel du col de Bagnères sur la ligne d'Ax-les-Thermes à Ripoll (Espagne), aura lieu à la préfecture de l'Ariège, le 10 avril. Ce tunnel a plus de cinq kilomètres de long.

— La Cour criminelle d'Alger a condamné à mort l'indigène Alessi Tahar qui, le 25 juillet 1905, assassina le secrétaire de la commune mixte de Tublat. Les deux autres accusés ont été condamnés à vingt ans de travaux forcés.

ETRANGER

— Le voyage du roi d'Espagne à Barcelone, pays des bombes, s'est effectué sans incident ; le roi est accueilli avec enthousiasme.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 10 mars.

Obligations. — Bruxelles 1902 107. — Bruxelles 1905 96,25 — Anvers 1887 100,25 — Anvers 1902 98. — Gand 1899 83,27

Charbonnages. — Aiseriaux 870. — Bernissart 570. — Bois-d'Avroy 1220. — Charbonnages Belges 590. — Chevelières . . . . — Corcoeles - Nord 195. — Fontaine l'Evêque 3,95. — Haut-sur-Sambre 715. — Houssu-Wasmes . . . . — Houillères Unies 308. — La Haye . . . . — Marienmont 2250. — Monceau 185. — Nord Charleroi 260. — Pâturage 220. — Produits au Flénu — Réunis de Charleroi 185. — Gouffre 1387. — Trieu-Kaisin 16,0. — Herbet 1111. —

Aciéries — Cockerill 1950. — Ougrée 1230. — Providence 1990. — Sarr bruck 825. —

Zinc. — Asturienne des Mines 6375. — Zinc de Silésie 1500. —

Association de la Presse du Nord

L'assemblée annuelle des membres de l'Association de la Presse du Nord s'est tenue, cette année, mardi, à l'annexe du Grand-Hôtel, sous la présidence de M. Henri Langlais.

On a procédé tout d'abord au renouvellement partiel du Conseil syndical.

Ont été réélus : MM. Langlais, Emile Ferré, Lagrillière-Beaucler, Paul Assolignon, G. Cieren, H. Dodanthun, syndics sortants.

Sur la proposition du Conseil syndical, le nombre des syndics a été porté de 12 à 16.

Sont élus nouveaux syndics : MM. Chauvel, Boilleul, Monier.

M. Paul Assolignon, trésorier, donne ensuite lecture de son rapport sur la situation financière de l'Association, qui est excellente.

Dans le compte moral qu'il présente, M. Siauve-Evausy, secrétaire général, fait ressortir la prospérité dont jouit l'Association et entretient l'Assemblée de la loterie de la Presse du Nord.

A l'issue de l'assemblée générale, le Conseil syndical s'est réuni pour l'élection du bureau, qui a été ainsi composé :

MM. Langlais, président ; Emile Ferré et Lagrillière-Beaucler, vice-présidents ; Siauve-Evausy, secrétaire général ; G. Cieren, secrétaire ; P. Assolignon, trésorier ; Duthil, Chauvel et Monier, questeurs.

L'après-midi, un banquet a réuni, à l'annexe du Grand-Hôtel, tous les membres de l'Association. Le service fut excellent.

MM. Vincent, préfet du Nord, et Le Goaster, inspecteur principal des chemins de fer du Nord, avaient bien voulu honorer de leur présence ces agapes confraternelles.

M. le Préfet avait à ses côtés : MM. Henri Langlais, rédacteur en chef de la *Dépêche*, président de l'Association ; Emile Ferré, rédacteur en chef de l'*Echo du Nord*, et Lagrillière-Beaucler, rédacteur, en chef de la *Tribune du Nord*, vice-présidents ; Siauve-Evausy, secrétaire général ; Paul Assolignon, secrétaire général du *Progrès du Nord*, trésorier, et les membres du Comité.

Au dessert, M. Henri Langlais a levé son verre en l'honneur de MM. Vincent et Le Goaster.

Il a remercié vivement M. le Préfet du Nord de la marque de sympathie qu'il a témoignée à l'Association de la Presse du Nord en acceptant de venir à son banquet.

Je vois, dit-il, dans cette démarche, une preuve de libéralisme qui a toujours animé ce fonctionnaire aimable et distingué.

M. Langlais a rendu également hommage à M. Vincent pour les œuvres mutualistes dont il a été l'inspirateur.

Il se tourne ensuite vers M. Le Goaster, un très sympathique fonctionnaire qui a été l'interprète de l'Association auprès de la Compagnie du Nord, pour faciliter les excursions que la Presse du Nord se propose d'offrir, cette année, aux acheteurs de billets de sa loterie. Puis, M. Langlais a porté un toast à M. Gustave Dubar et à M. Reboux père, présidents d'honneur de l'Association, empêchés d'assister au banquet.

Des applaudissements saluent les paroles de M. le Président.

M. le Préfet, répondant à M. Langlais, explique avec humour pourquoi il ne craint pas de venir dans une assemblée de journalistes.

C'est, dit-il, parce qu'ils sont unis par les liens de la mutualité et de Sur ce terrain, quelque opinion que l'on défende, on doit se regarder en face et s'estimer toujours. Il n'y a qu'une chose qui compte, c'est la sincérité et la bonne foi. Je les ai toujours rencontrées dans ce beau pays du Nord »

M. le Préfet ajoute qu'il admet toutes les critiques, quand elles sont de bonne foi.

Il l'en son verre à l'Association de la Presse et termine par cette phrase :

« Ce banquet prouve, une fois de plus, que, quand entre braves gens on se trouve réuni, on peut se dire les plus cordiales paroles. »

L'allocution de M. le Préfet a été très chaudement acclamée.

M. Le Goaster remercie à son tour le Comité de l'Association, qui, en l'invitant, dit-il, a voulu inviter un collaborateur de la Presse du Nord.

En termes très aimables, M. l'inspecteur promet de faire tous ses efforts pour obtenir le plus possible de sa Compagnie, en faveur des excursions projetées.

M. Siauve-Evausy fait l'éloge de M. Langlais, qui, a réussi à grouper les journalistes des opinions les plus diverses.

Il remercie M. Le Goaster, à qui revient la plus grande part des succès des deux excursions de la Presse du Nord.

Enfin, M. Maurice Monier, secrétaire général du *Réveil du Nord*, a fait l'éloge de M. Siauve-Evausy, qui, dit-il, se consacre avec le plus entier dévouement à l'œuvre de la Loterie.

Le banquet a pris fin vers cinq heures.

Les Tombolas

A Lille. — Liste des gagnants du 9e tirage de la Favorite.

1er lot, 1000 francs, M. Cormorand à Lille — 2e lot, 500 francs, M. Houzé, rue du Pont-Neuf, Lille. — 3e lot, 100 francs, Mme Hachin, rue de la Barre, Lille — 4e lot, 100 francs, M. Jules Gruel, à Lille. — 5e lot, 100 francs, M. Aimé Dupont, à St-André. — 6e lot, 100 francs, M. Paul de Ruyver, rue de Bapaume (cité Faidherbe). — 7e lot, 100 fr., non réclamé.

Lille et ses environs qui avaient été peu favorisés jusqu'à ce jour ont vu la chance leur sourire. Les spectateurs du Favori-Cirque ont gagné une bonne partie des lots et les autres lots gagnants ont été vendus par des débitants de tabacs.

Les Lillois ont compris l'importance de se procurer des billets toutes les fois que la chance en vit le. L'ensemble sera suivi dans toute la région du Nord à la veille du dernier et du plus important tirage (11.000 francs de lots). Tirage le dimanche de la Pentecôte.

LILLE

Le Monument André

Liste de souscription N° 55

Mme Galle, couturière, 1 fr. — Anonyme, 5 fr. — Anonyme, 6 fr. 50. — Anonyme, 5 fr. — M. Bénard, propriétaire, 5 fr. — M. Lorthiois-Bary, propriétaire, 5 fr.—Union Symphonique, 5 fr. — MM. H. Preys, couturier, 2 fr. — Lejeune, plombier, 1 fr. — Anonyme, 0 fr. 50. — MM. Pessemier, plombier, 1 fr. — A. Desmarcières, négociant, 2 fr. — Tiblied, industriel, 2 fr. — Ed. Mouret, pâtissier, 0 fr. 50. — Félix Pajol, agent de change, 5 fr. — Anonyme, 2 fr. — Anonyme, 0 fr. 50